

En direct de nos syndicats...

Transports de voyageurs : Grève évitée chez Keolis Emeraude, elle se prépare chez Illevia...

**Les Salariés de KEOLIS ARMOR, de KEOLIS Emeraude et d'ILLEVIA,
victimes de la nouvelle organisation de KEOLIS et du réseau de car ILLENOO :**

- **Des services à forte amplitude ! (plus de 13 heures avant même l'accord de la Direction du Travail)**
- **De l'insuffisance horaire réduisant les indemnités de coupures (entre 200 et 400 € de moins par mois)**
- **D'importantes coupures aux dépôts non payées et à l'extérieur à 25% (de 4h00 à 9h00 d'attente)**
- **Des changements de dépôts augmentant les frais de transports des conducteurs**
- **Des suppressions de postes, des changements plusieurs fois par jour de véhicule et de lieu d'embauche!**

Pour Force Ouvrière, c'est NON !!!

Force Ouvrière dénonce les dégradations des conditions de travail et de rémunération au sein de l'entreprise Kéolis Armor, Kéolis Emeraude et ILLEVIA depuis le 1er septembre 2011. Le nouveau réseau ILLENOO voulu par le Conseil Général d'Ille et Vilaine a provoqué une refonte totale de l'organisation des transports en commun du service public.

La volonté du Conseil Général 35 de faire baisser le coût du transport (8 M€ pour un contrat de huit ans) dans le département a été entendue par les transporteurs mais pas par les actionnaires. Pour y arriver, les transporteurs ont choisi de s'attaquer directement aux salariés et à leurs conditions de travail, bien aidés pour cela par le CG 35. Bien entendu les bénéfices des entreprises resteront les mêmes et les usagers vont devoir payer plus cher, disparition des réductions pour les personnes âgées de moins de 70 ans...

En obligeant les transporteurs à ne pas utiliser les cars, affectés au réseau ILLENOO, sur d'autres services propres aux entreprises et en affectant les véhicules par ligne sans pouvoir les modifier, le Conseil Général a paralysé le réemploi. Cela se traduit par la mise en place de services à forte amplitude pour de faibles temps de travail indemnisés.

En fait, il y a besoin de beaucoup plus de véhicules pour moins de temps de travail. Ce système va créer un besoin majoritairement de conducteurs à temps partiel au détriment de conducteurs à temps plein.

Dans les faits, depuis le 1er septembre 2011, les conducteurs travaillent journalièrement sur des amplitudes de 11h00 à plus de 13h00 avec des coupures non rémunérées dans les dépôts de 4h00 à 9h00. Dans le même temps, le temps de travail effectif a diminué. Lorsque l'on sait que pour percevoir son indemnité de coupure il faut travailler au moins 7h00 ou plus, nous comprenons très vite que le net de la fiche de paie va être diminué de 200 euros à 400 euros par mois en raison du non-paiement des coupures pour insuffisance horaire.

ETRE PLUS LONGTEMPS BLOQUE SUR SON LIEU DE TRAVAIL POUR TRAVAILLER MOINS ET GAGNER MOINS !!!

Preuves à l'appui...

Malgré les déclarations médiatiques de certains et bien que le nouveau réseau ILLENOO propose plus départs et d'horaires commerciaux, le nombre de conducteurs à temps plein, affectés sur le réseau ILLENOO avant l'appel d'offre, a baissé depuis le 1er septembre 2011.

En effet, de nombreux conducteurs qui travaillaient sur le réseau ILLENOO avant le 1er septembre 2011 ont été affectés sur d'autres réseaux de cars et bus du département.

En conclusion, un réseau de transports plus important avec plus de cadences et moins de conducteurs à temps plein.

Force Ouvrière revendique

- Le paiement des coupures sans conditions
- L'augmentation immédiate des salaires pour compenser les pertes
- La suppression des services à fortes amplitudes.
- Une meilleure répartition du temps de travail.
- La possibilité d'utiliser les véhicules du réseau ILLENOO sur les réemplois
- L'abandon de l'affectation des véhicules par ligne
- La possibilité de dénoncer les avenants et être réintégré dans son entreprise d'origine.

FAIRE JOUER LA CONCURRENCE...

**PAS DE PERTE D'EMPLOI, PAS DE PERTE DE SALAIRE
AVAIENT-ILS DIT !!!!**

En résumé, les élus du Conseil Général d'Ille et Vilaine n'ont pas réduit le coût du transport en s'attaquant, comme ils nous l'avaient fait croire, aux importants résultats financiers des entreprises mais plutôt en réduisant le nombre de temps plein, le nombre d'indemnités et le nombre d'additifs aux salaires.

Au vu du résultat aujourd'hui, il aurait été difficile de donner délégation de service public à une autre entreprise qui n'avait pas la possibilité de réaffecter de nombreux conducteurs sur un autre réseau.

Une délégation FO se déplacera à la prochaine commission de suivi des transferts le 3 octobre pour y porter les revendications des salariés.

Après cette réunion, nous organiserons des Assemblées Générales dans toutes les entreprises pour rendre compte de l'avancée des discussions et décider des suites...

Contact :

Yohann ROLLAND, 06.27.74.02.54, fo-keolis-armor@hotmail.fr

Serge GOUDE, 06.83.31.82.71, goude.serge@wanadoo.fr

Crise de la dette et règle d'or...



**Les parlementaires
nous répondent...**

Le Canard enchaîné du 24 août 2011

**IMPÔTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR LES "INDIGNÉS" DU FOUQUET'S**



- On veut bien payer le pourboire si les Français paient la note.

A LORS que la France de Sarkozy et l'Allemagne de Merkel avouent une croissance nulle au deuxième trimestre, « sans gouvernement, la Belgique affiche une croissance insolente », se scandalise « Le Figaro » (18/8). La hausse du PIB a atteint 0,7 % au deuxième trimestre. Et pourquoi ce miracle en plein marasme européen ? « Les ministres belges qui expédient les affaires courantes depuis juin 2010 n'ont osé prendre aucune mesure d'austérité, et l'indexation des salaires sur l'inflation a dopé l'activité », ajoute « Le Figaro ». Sarkozy et Merkel savent ce qu'il leur reste à faire.

à propos de la réforme de la Constitution...

Extrait du courrier envoyé aux parlementaires le 9 juin dernier :

Pour l'ensemble de ces raisons, la Commission Exécutive m'a mandaté pour m'adresser solennellement à vous et vous demander de voter contre le projet de loi constitutionnelle lors du congrès qui se réunira à Versailles.

Réponse du député de Vitré, Pierre MEHAIGNERIE, au courrier du Secrétaire Général.

Dans un courrier daté du 3 août et reçu à l'UD le 29 août, Pierre Méhaignerie, député de Vitré, enregistre notre souhait et se borne à nous faire savoir :

« Je tenais à vous informer que j'ai pris note de votre requête »

SANS COMMENTAIRE !!!

Billet de mauvaise humeur d'un camarade : *Vive le Livret A !*

A la cotation en bourse du Crédit agricole en 2001, je décidai d'investir un peu de mon épargne salariale dans une action de l'entreprise dont me vantait les mérites mon « sage » employeur.

Je décidai donc de me lancer en jetant 11€ dans la « Corbeille ». Je me faisais fort d'être inscrit en nominatif pour éviter les frais de tenue de compte titre et de transaction (au grand dam de mon banquier/employeur). Cette solution visait aussi, et surtout, à être inscrit dans les livres de l'entreprise comme porteur d'actions et ainsi être convoqué à l'Assemblée Générale des actionnaires. Bien entendu, ma voix ne comptant que pour le nombre d'actions que je possédais, mais je pouvais ainsi me prononcer sur les rémunérations extravagantes de nos dirigeants (ir)responsables...

Au fil des années, « mon » action est montée à plus de 32€, mais résistante à l'appât du gain, et fidèle à mon entreprise, je décidai de conserver cette action...

Aujourd'hui, mardi 6 septembre 2011, le titre cõtait piteusement 5,569€ et tout ça soi-disant à cause des Grecs !!!

Pendant ce temps, les pseudo pertes grecques sont provision-

nées et viennent en diminution du résultat net des banques donc de l'impôt sur les sociétés... Vous avez dit niche fiscale ?

Beaucoup de salariés ont misé dans cette aventure en investissant des sommes importantes, tant pis (ou bien fait) pour eux.

Investir en Bourse relève du choix individuel de chacun, mais une chose est sûre ; « *il ne faut jamais financer la scie qui servira à scier la branche sur laquelle le salarié est assis* »

A bon entendeur salut, mais bien sûr vous n'êtes pas obligé de me croire !!!

Pépone.

Note de la rédaction :

Dans le même temps, le CAC 40 est passé de 7000 points en 1999 aux alentours de 3000 points aujourd'hui. Qu'en pensent ceux qui ont investi dans un nombre conséquent de SICAV, fonds commun de placement et autres « paniers d'actions » ?

De toute façon, ce sont les salariés des banques notamment qui paieront la note (restructuration, diminution d'effectifs, externalisation...)

VOUS AVEZ DIT UNITÉ ET RAPPORT DE FORCES !

27 septembre dans l'Education Nationale, 6 octobre chez les retraités, 11 octobre dans l'interpro...

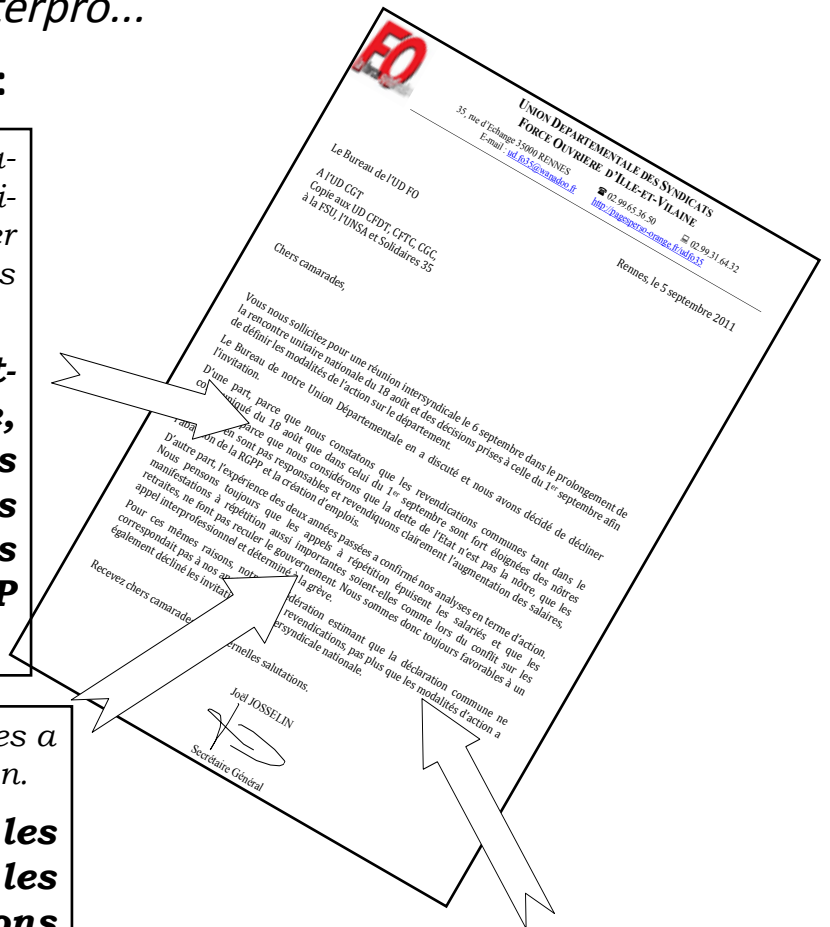
L'UD répond à l'intersyndicale :

nous constatons que les revendications communes tant dans le communiqué du 18 août que dans celui du 1er septembre sont fort éloignées des nôtres notamment parce que

nous considérons que la dette de l'Etat n'est pas la nôtre, que les salariés n'en sont pas responsables et revendiquons clairement l'augmentation des salaires, l'abandon de la RGPP et la création d'emplois.

l'expérience des deux années passées a confirmé nos analyses en terme d'action.

Nous pensons toujours que les appels à répétition épuisent les salariés et que les manifestations à répétition aussi importantes soient-elles comme lors du conflit sur les retraites, ne font pas reculer le gouvernement.



Nous sommes donc toujours favorables à un appel interprofessionnel et déterminé à la grève.

CONFÉRENCE DE PRESSE DE RENTRÉE

Nous considérons que la dette de l'Etat n'est pas la nôtre...

Rentrée scolaire, réseau Illenoo et transports Illevia, journées chômées à La Janais, autant de dossiers abordés avec TV Rennes, Ouest-France et France Bleu Armorique.

Force ouvrière : « Arrêtons la machine à perdre »

Le syndicat ne veut plus de manifestations à répétition, jugées contre-productives, mais des actions concrètes.

Tout comme au niveau national, l'union départementale d'Ille-et-Vilaine a rejeté l'option d'une nouvelle action intersyndicale. « Il faut arrêter la machine à perdre avec ces manifestations à répétition, tonne Fabrice Lerec, secrétaire départemental. Descendre dans la rue juste pour dire que l'on n'est pas content, ça ne suffit plus. C'est contre-productif. Le problème n'est pas de prendre le train mais de savoir où va ce train. »

Des objectifs concrets et des moyens

Même état d'esprit pour le secrétaire général José Josselin. « Nous considérons que la dette de l'Etat n'est pas la nôtre, que les salariés n'en sont pas responsables et revendiquons clairement l'augmentation des salaires, l'abandon de la révision générale des politiques publiques et la création d'emplois. » En clair des objectifs concrets avec les



Fabrice Lerec, José Josselin, Sylvain Verriot

moyens de les obtenir.

« Par exemple, au lycée Zola, il y a actuellement 5 classes de seconde à 36 élèves. On pourrait exiger immédiatement la création d'une

Ouest-France jeudi 8 septembre

par le conseil général. « Ils perdent 200 € par mois avec des conditions de travail dégradées. Ils doivent avoir le droit de dénoncer leur avancement et réclamer leur entreprise

Abrogation de la loi scélérate sur les retraites

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public
- ▶ Revalorisation des pensions

Pour FO le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Une rentrée scolaire... marquée par les conséquences des 16000 suppressions de postes.

Les suppressions de poste décidées par le ministère affectent l'ensemble de l'enseignement.

En primaire, la situation nécessitait des ouvertures de classes. La création de 17 postes est loin de satisfaire les besoins que représentent les élèves supplémentaires. Dans plusieurs écoles, la mobilisation a commencé soit pour obtenir une ouverture, soit s'opposer à une fermeture.

Les structures spécialisées dans l'accueil des élèves handicapés manquent de places, notamment en collège 10 élèves handicapés sont en attente d'une place au collège du Landry. L'ouverture d'une deuxième classe ULIS est une exigence.

Les effectifs sont en hausse partout dépassant les 30 élèves en collège (Redon, Fougères), 35 en lycée (Bain de Bretagne, Zola). Dans de nombreux établissements il manque des enseignants, certaines disciplines sont plus touchées que d'autres, c'est le cas de l'anglais, des mathématiques notamment. Cela annonce des difficultés importantes immédiates pour les remplacements. Du fait des regroupements de classes, parfois incompatibles, les emplois du temps des enseignants sont très difficiles à gérer.

La FNEC 35 constate que dans plusieurs établissements les personnels ont décidé de réagir : les enseignants du collège et du lycée Zola, réunis en assemblée générale avec l'ensemble des syndicats ont décidé une délégation à l'inspection académique lundi à 16 heures, plusieurs écoles se rendront mardi 6 septembre au CTPD pour appuyer leur demande.

La FNEC FP FO rappelle qu'elle a déposé un préavis de grève nationale pour permettre la mobilisation à chaque fois que c'est nécessaire.

Elle appelle les personnels à se réunir, à établir la liste des revendications, décider l'action immédiate pour les obtenir, y compris la grève si nécessaire.

- **Rétablissement des 16 000 postes supprimés,**
- **Ouverture de toutes les classes nécessaires,**
- **Non à l'austérité, non au paiement de la dette par les enseignants et les élèves.**

Rennes, le 3 septembre

Note de la rédaction :

Tous les dossiers d'école confiés au SNUDI-FO ont obtenu satisfaction (ouverture ou annulation de fermeture)

Au lycée Zola à Rennes et à celui de bain, les collègues se sont réunis, ont élaboré le cahier de revendications et l'ont porté (ou vont le porter) à l'Inspection Académique... sans attendre la journée de grève du 27 septembre...

JEUNES : il fallait le dire... au CESER

(Conseil Economique, Social et Environnemental Régional), séance du 8 septembre 2011.

Extraits de l'intervention de Joël JOSSELINE pour le groupe CGT-Force Ouvrière.

J'ai rencontré hier une jeune femme de trente ans. Elle a appris le langage des signes et vient de décrocher ce que l'on appelle maintenant un emploi. 20 heures par semaine dans un lycée d'enseignement professionnel pour accompagner des jeunes malentendants. 624 € net par mois et un emploi du temps qui l'oblige à plusieurs déplacements hebdomadaires grevant ainsi d'autant de frais de déplacements son royal traitement.

L'un des 45 engagements de la région règlera-t-il ce problème ?

J'ai rencontré aussi un père qui ne savait plus où placer son jeune handicapé, fermeture de places d'accueil dans les structures spécialisées obligent sans compter la non prise en charge des déplacements en VSL.

La charte régionale compensera-t-elle le désengagement de l'Etat en la matière ?

Nous sommes, à Force Ouvrière, bien conscients que l'emploi des jeunes ne se règlera pas au niveau régional, que c'est une question républicaine et nationale, et que les mesures d'austérité votées en ce moment même dans les Assemblées ne contribueront certainement pas à régler le problème des EVS, AVS et autres contrats aidés qui sont le lot de centaines de milliers de jeunes dans ce pays.

Force Ouvrière revendique toujours, crise de la dette ou pas, règle d'or ou pas, un vrai travail et un vrai salaire, c'est la première condition à la réussite des jeunes.

La rubrique juridique

Le Contrat de Sécurisation Professionnelle :

Le CSP est issu de la loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels (28 juillet 2011) et de l'Accord National Interprofessionnel relatif au Contrat de Sécurisation (31 mai 2011, signé par FO).

Une brochure de 4 pages est disponible à l'UD,
au sommaire :

- Le CSP, pour qui ? Pour quoi ? et aussi...
- L'employeur le propose quand ? Et s'il ne le propose pas ?
- La rupture du contrat de travail, les indemnités
- Combien ça coûte à l'employeur ?
- Le chômage, allocation, action, un emploi pendant le CSP ?

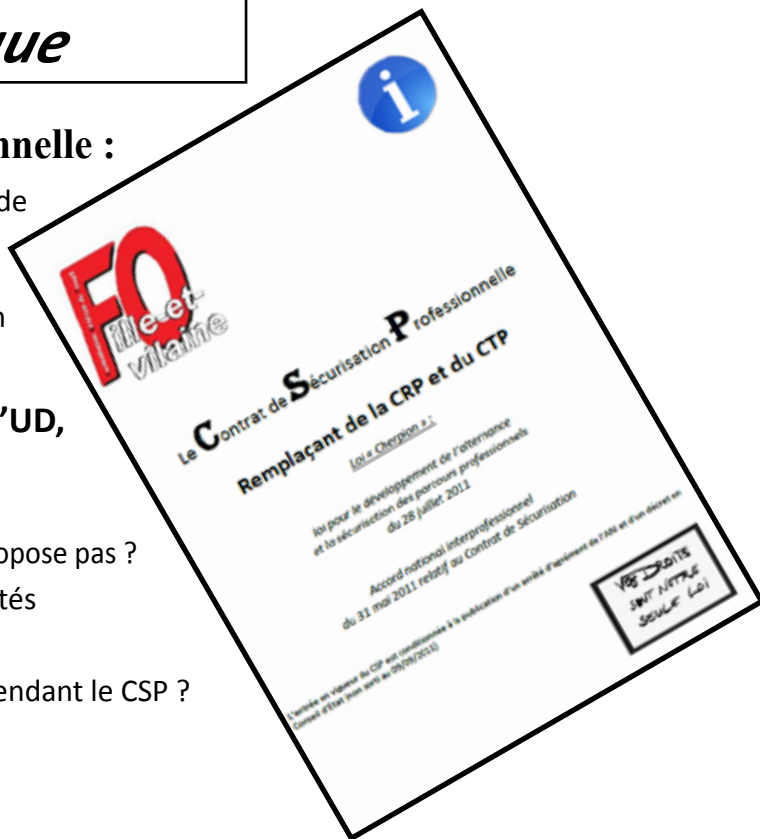
N'hésitez donc pas à venir la retirer

Contact :

Céline :

02.99.65.36.54

celinecussacfo@orange.fr



AUGMENTER D'URGENCE LES SALAIRES !!!

En 2001 le SMIC était de 6,67 €/heure soit 1127,23 €, en 2011 le SMIC est de 9,00 €/heure soit 1365,00 €.

Quand l'Etat demande à tous de faire des efforts, il oublie de dire que ce sont déjà tous les salariés qui depuis de nombreuses années font des efforts. Notre pouvoir d'achat n'a cessé de baisser.

QUELQUES CHIFFRES :

La baguette de pain :

En 2001 avec 1 heure de SMIC soit 6,67 € nous pouvions acheter environ **15 baguettes de pain** à 0,46 €.

En 2011 avec 1 heure de SMIC soit 9,00 € nous ne pouvons acheter que **10 baguettes de pain** à 0,90 €.

Carburants :

En 2001 avec 1 heure de SMIC soit 6,67 € nous pouvions acheter environ **8 litres de gasoil** à 0,80 € le litre.

En 2011 avec 1 heure de SMIC soit 9,00 € nous ne pouvons acheter plus que **6 litres de gasoil** à 1,30 € le litre.

Lait :

En 2001 avec 1 heure de SMIC soit 6,67 € nous pouvions acheter environ **33 litres de lait** à 0,20 € le litre.

En 2011 avec 1 heure de SMIC soit 9,00 € nous ne pouvons acheter plus que **16 litres de lait** à 0,56 € le litre.

Les pommes de terre :

En 2001 avec 1 heure de SMIC soit 6,67 € nous pouvions acheter environ **29 kg de pommes de terre** à 0,23 € le kilo.

En 2011 avec 1 heure de SMIC soit 9,00 € nous ne pouvons acheter plus que **7,8 Kg de pommes de terre** à 1,15 € le Kilo.

Vous pouvez faire le calcul avec tous les produits du panier de la ménagère...

Revendiquer 200 Euros de plus par mois est bien une revendication légitime

UNE INVITATION À TOUS LES CANDIDATS... **aux élections professionnelles du 20 octobre.**

Chers(es) Camarades,

Vous avez accepté de figurer sur une liste FORCE OUVRIERE pour les élections des CTP et CAP dans la Fonction Publique d'Etat, la Fonction Publique Hospitalière ou à la Poste. Je vous en remercie au nom de l'Union Départementale des Syndicats FO d'Ille-et-Vilaine et vous invite à participer au meeting électoral qui se tiendra à 14H30 le Vendredi 23 Septembre prochain dans les locaux de l'Organisation, meeting qui suivra l'Assemblée Générale statutaire du matin.

Comme vous le savez sûrement, ces élections concernent plus de 3,5 millions d'électeurs et leurs résultats regroupés avec tous ceux des entreprises privées depuis 2008 définiront en 2013 la représentativité de chaque organisation syndicale dans ce pays.

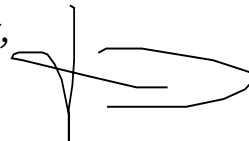
Notre Organisation Syndicale compte bien garder sa place sur l'échiquier syndical en toute indépendance, en maintenant sans cesse toutes ses revendications et sans aucun compromis avec les six organisations syndicales (FSU, CGT, UNSA, CFDT, SUD et CGC) signataires des accords de Bercy du 2 juin 2008 où les confédérations (CGT, CFDT, CGC) signataires avec le MEDEF et la CGPME de l'accord d'avril 2008 à l'origine de la loi liberticide du 20 août 2008.

Notre Confédération est directement visée, on veut faire taire FO tout simplement parce que nous sommes indépendants et l'avons démontré au moment du conflit sur les retraites ou encore maintenant face au plan d'austérité du gouvernement.

Comme pour les élections prud'homales, nous allons avoir besoin de tout le monde, public comme privé et chacun peut contribuer à la campagne électorale car chaque camarade connaît dans sa famille, ses amis, son voisinage, un fonctionnaire concerné par les élections du 20 octobre. Tous les adhérents et sympathisants de l'organisation peuvent contribuer au succès de nos listes.

Vous comprendrez donc que j'insiste et espère vivement votre présence à ce meeting.

Bien cordialement,
Joël JOSSELIN,
Secrétaire Général

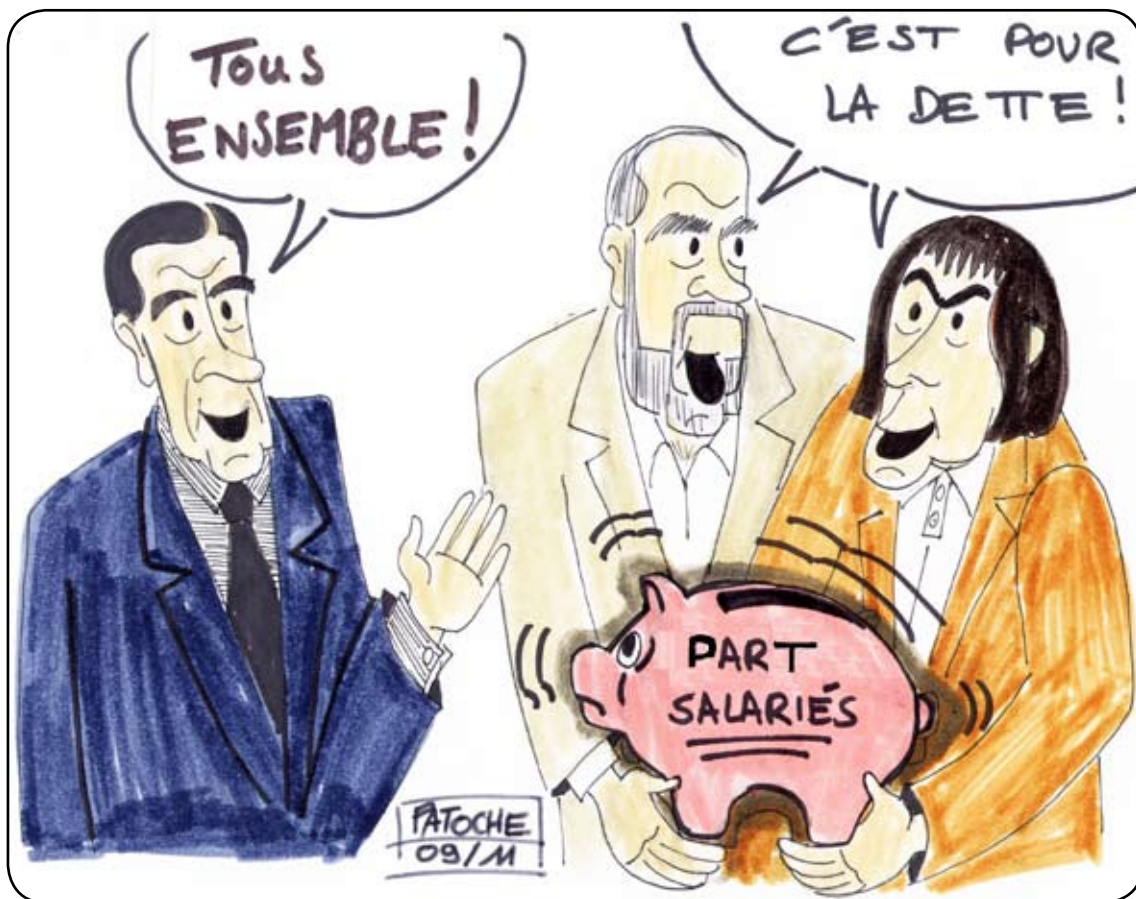


Venez nombreux au meeting qui suivra l'AG de l'UD (9h30)

Vendredi 23 septembre

grande salle du sous-sol, casse-croûte offert le midi





**Participez
à l'AG
de rentrée
VENDREDI
23
SEPTEMBRE
9H30**

Salaires, emploi, conditions de travail, retraite, dépendance, etc...
Rapport annuel, discussion, adoption d'une résolution.

Les trois A : **A**ustérité, **A**gression sociale, **A**ntidémocratique

L'AG sera suivie d'un meeting *grande salle du sous-sol*
concernant les élections professionnelles du 20 octobre

Vendredi 23 septembre, casse-croûte offert le midi

Une circulaire a été envoyée à tous les syndicats et délégués syndicaux.

Pensez dès maintenant à PRÉVENIR L'UD du nombre de participants.

ENVOYEZ-NOUS VOS RESULTATS D'ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Loi du 20 août 2008 oblige... l'UD a besoin d'une copie des procès-verbaux des élections professionnelles de votre entreprise ayant eu lieu depuis cette date. (Imprimés CERFA) Votre employeur ne peut faire obstacle à la demande de copie de ces procès verbaux...

Merci de renvoyer le plus rapidement possible à l'UD de Rennes, les copies de vos procès verbaux d'élections.

Contact : **Yohann Rolland** - 06.27.74.02.54 ou fo-keolis-armor@hotmail.fr

Stages de formation syndicale organisés à l'UD

Semaine	Dates	Intitulé du Stage
41	Du lundi 10 au vendredi 14 octobre	Connaître ses droits (COMPLET)
45	Du mardi 8 au jeudi 10 novembre	Rôle et fonctionnement du CHSCT
48	Du lundi 28 nov. au vendredi 2 décembre	Rôle et fonctionnement du CE

AFOC
afoc35@yahoo.fr

*Association
Force Ouvrière
Consommateurs
d'Ille-et-Vilaine*

Permanences :

à l'UD FO
35, rue d'Echange Tel. 02 99 65 36 66
le mardi de 13h30 à 16h30 (logement)
le mercredi de 14h à 17h30

à la Maison de la Consommation,
48, Bd Magenta, Tel. 02 99 30 44 41
le lundi de 14 h 00 à 17 h 30

au Centre Social de VITRÉ rue Notre - Dame
les 2ème et 4ème vendredi de 10h à 12h